



MAIRIE

Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 30 juillet 2009

Étaient présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1er Adjoint - François HERMET, 2ème Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - François MOULIN - Joël PAGES -

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.

Le Maire ouvre la séance à 15h30.

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

VISITE DE LA STATION DU FAU ET DE SON ENVIRONNEMENT

Convoqué sur site à 14h30, le Conseil Municipal a pu se rendre compte des dégâts occasionnés par le dysfonctionnement de la station d'épuration du village dans la parcelle appartenant à la famille ESTEVENON.

Conformément aux engagements convenus entre le Conseil Général et la Commune en 2008, un certain nombre de travaux ont été réalisés qui devraient permettre à la station de fonctionner correctement. Ces travaux ont consisté à aveugler les entrées d'eau parasites dans certains regards et à finaliser le réseau séparatif du restaurant. Il n'en reste pas moins vrai que l'épandage de la station est complètement colmaté depuis de nombreuses années.

Lors de la visite du Président du Conseil Général sur notre canton le 24 avril dernier, le Maire a interpellé ce dernier sur les problèmes d'assainissement de plusieurs villages de la commune.

Le 28 juillet dernier tous les services concernés du Conseil Général, de la DDE, de la CCTP ainsi qu'Alain ASTRUC et plusieurs représentants de la Commune se sont rendus au village de Charmals.

Ce rendez-vous important permet d'envisager l'étude conjointe de mise en conformité de la station d'épuration du Fau et la création du réseau d'assainissement de Charmals.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SDEE

Le Conseil Municipal approuve les modifications de certains articles des statuts de la CCTP et du SDEE présentées par le Maire.

POSSIBILITÉ D'ACQUÉRIR DU FONCIER DANS LE VILLAGE DU FAU

Le Maire indique au Conseil que les héritiers CHARREIRE proposent plusieurs parcelles à la vente dont trois dans le village du Fau. Il considère qu'il serait judicieux que la commune se porte acquéreur afin de se constituer une réserve foncière.

Après un tour de table, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à réaliser l'acquisition des parcelles AI n°47, n°52 et n°107 d'une contenance de 2291 m² au prix de 15 € le m².

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010

Bertrand REVERSAT, coordonateur lors du dernier recensement assurera cette même fonction pour celui de 2010. La Mairie a besoin de recruter un agent recenseur. Si des personnes sont intéressées, elles sont priées de se faire connaître.

POINT D'EAU

L'ancienne fontaine du Fau présente un débit important qui est inutilisé. Cette ressource, moyennant

quelques aménagements pourrait servir à divers utilisateurs (le riverain, les pompiers, les agriculteurs et autres habitants de la commune).

Le Maire se rapprochera du Conseil Général pour savoir si l'accès sur la départementale peut être autorisé, élément déterminant à la faisabilité du projet et des pompiers pour leurs conseils sur le dimensionnement de l'aire de remplissage.

La décision sera prise après l'obtention de ces réponses.

TRAVAUX VOIRIE ET ASSAINISSEMENTS

- Suite à l'appel d'offres de la CCTP pour les travaux lourds de voirie, les prix de l'entreprise retenue (MARQUET) sont inférieurs à l'estimation de la DDE. Cela permet à la commune du Fau-de-Peyre de réaliser quelques centaines de mètres supplémentaires. Après discussion, c'est une voirie de Rimeizenc qui a été retenue.

- Quant à l'entretien courant de la voirie, c'est l'entreprise DELMAS qui a été retenue à l'issue d'un autre appel d'offres.

Tous ces travaux devraient être réalisés courant septembre.

- Quelques travaux seront effectués en aval des captages en eau potable du Bois de la Guerre afin de collecter les eaux de surface dans la tranchée drainante existante, conformément aux recommandations du SDEE.

POINT SUR LES TRAVAUX

- Les Conseillers Municipaux ont pu constater avec satisfaction que les travaux d'isolation de la mairie touchent à leur fin.

- Le Maire présente les quelques modifications qu'il a fallu apporter par rapport au projet initial du cimetière communal (déplacement du caveau communal et du point d'eau, enfouissement des réseaux France Télécom et EDF).

- La déviation du lit de la Rimeize, pour les travaux du Pont de las Fédés a posé quelques difficultés. Il est prévu de revoir la méthode dans les jours à venir.

INVENTAIRE DES LIGNES FRANCE TÉLÉCOM

Suite à l'entretien téléphonique avec la Direction Régionale, le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'élaguer aux abords des lignes de téléphone. Les réparations ne seront faites qu'à la condition expresse de la réalisation de ces élagages. Des personnes risquent d'être privées de téléphone l'hiver prochain.

Pour préparer leur intervention, France Télécom a demandé une liste exhaustive des dégâts.

ÉOLIENNES : LE CHANTIER VA-T-IL REDÉMARRER ?

Le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 27 juillet entre les Maires concernés et l'entreprise porteuse du projet. Elle informe les Maires que le jugement, objet du recours, devrait être rendu avant la fin de l'année. Les derniers recours ont été favorables à l'entreprise.

QUESTIONS DIVERSES

- La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se réunira le 6 août avec les services fiscaux de Saint-Chély-d'Apcher pour être informée de la démarche à suivre pour la révision des bases d'imposition de certaines maisons et appartements.

- A l'école, une nouvelle institutrice sera présente à la rentrée en remplacement de Monsieur NURIT. A cette occasion, le Maire rappelle que la commune participe financièrement de manière importante au fonctionnement de cette structure. La scolarité est une chose fondamentale et l'assiduité des élèves jusqu'au dernier jour de l'année scolaire est une obligation.

La séance est levée le 30 Juillet à 20h30, puis le Maire propose au CM, la visite du chantier du cimetière et de l'aménagement du carrefour.